

INSCRIPTION SUR LISTES MINISTERIELLES 2018-2022 NIVEAUX DE PERFORMANCE MINIMUMS

Entrée en liste au 1^{er} novembre 2018

PATINAGE DE VITESSE : Grande Piste	
Elite	<p>Etre classé dans les 8 premiers aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde en individuel (classement général ou par distance)</p> <p>Etre classé dans les 3 premiers aux Championnats d'Europe en individuel (classement général ou par distance)</p> <p>Etre classé dans les 4 premiers aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde en poursuite</p> <p>Etre classé premier aux Championnats d'Europe en poursuite</p>
Senior	<p>Etre classé entre 9 et 16 aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde en individuel (classement général ou par distance)</p> <p>Etre classé entre 4 et 8 aux Championnats d'Europe en individuel (classement général ou par distance)</p> <p>Etre entre 5 et 8 aux Jeux Olympiques ou aux Championnats du Monde en poursuite</p> <p>Etre entre 2 et 4 aux Championnats d'Europe en poursuite</p>
Relève	<p>Etre classé entre 1 et 12 aux Jeux Olympiques de la Jeunesse en individuel (classement général ou par distance)</p> <p>Etre classé entre 1 et 16 aux Championnats du Monde Juniors en individuel (classement général ou par distance)</p>
Collectif national	<p>Etre titulaire ou remplaçants lors d'une compétition de référence (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Championnats du Monde Juniors)</p> <p>Etre inscrit sur liste : ELITE ou SENIOR ou RELEVE ; lors de l'année N-1 et n'ayant pu remplir de performances significatives durant la saison en raison d'une blessure</p>
Espoir	<p>Etre classé dans les 20 premiers d'une Coupe du Monde Juniors</p>

IMPORTANT : Les critères pour la catégorie SENIOR préfigurent pour une ENTREE en liste, et non pas pour le maintien d'une année sur l'autre, comme indiqué dans l'instruction ministérielle portée aux DTN « relative au projet de performance fédéral pour la période 2017-2020 ».

Au cas par cas, le DTN pourra solliciter le maintien en liste d'un sportif qui n'aurait pas satisfait aux critères de performance requis.

Date : 01/11/2018